

DE L'INFORMATION GÉNÉRALE AU RENSEIGNEMENT DE PROXIMITÉ ?

Dans un article en date du mercredi 24/04/13, le journal *Le Monde* présente les deux options finales parmi lesquelles le ministre de l'intérieur devrait choisir pour réaliser la réforme nécessaire de la SDIG.

D'ores et déjà, le SCSI rejette l'une des options qui consisterait notamment à un basculement d'une trentaine de services IG à la gendarmerie avec un quasi statu quo dans le fonctionnement du service au sein de la DCSP.

Cette proposition présentée comme étant celle des deux directeurs généraux qui auraient signé une circulaire conjointe à la fin du mois de mars 2013, non seulement ne repose sur aucune vision réaliste du terrain mais conduirait à la perte de dizaines de postes à responsabilité pour les officiers de police qui ont déjà payé un lourd tribut en la matière.

Dans les propositions transmises tant au ministre qu'à la commission des lois, le SCSI formulait deux hypothèses. L'une comme l'autre, veillaient à repositionner enfin les SDIG au sein du domaine du renseignement. Il apparaît que la seconde option présentée dans l'article reprend partiellement notre seconde alternative :

- La création de Directions du Renseignement de Proximité dirigées par des commissaires ou commandants qui ne dépendraient plus des DDSP mais directement des Préfets.
- La création d'une Direction Centrale Adjointe du Renseignement de Proximité au sein de la DCSP et qui serait en relation directe avec le coordinateur national du renseignement placé auprès du Président de la République.
- L'abandon des termes « information générale » qui ne voulaient pas dire grand chose serait déjà en soi une avancée significative pour les officiers traitants.
- Les gendarmes quitteraient ces directions, pour ne plus traiter au sein de leurs propres structures, que le renseignement dit « généraliste ».
- Création de cellules de coordination départementales et régionales pour mutualiser le renseignement de proximité, de la gendarmerie, de la DCRI et de l'administration fiscale.
- Attribution de moyens spécifiques pour améliorer l'efficacité, dont la mise en place d'un fichier propre, la remise à niveau du parc automobile, techniques vidéo modernes...
- Un service de gestion interne des personnels pour valoriser la filière.
- Mise en place d'une filière du renseignement assortie d'une réelle doctrine d'emploi et d'une formation ad hoc.



Si l'ensemble de ces dispositions est en mesure de redorer le blason d'un service mis à mal depuis la réforme de 2008, que seul le SCSi avait rejeté, il conviendra d'être vigilant sur le respect du positionnement de cette Direction Centrale Adjointe au sein de la DCSP.

La création d'une direction resterait pour nous la garantie absolue d'une vraie réussite de la réforme.

Le SCSi ne peut qu'être favorable au traitement du renseignement spécialisé par la Police Nationale tandis que les gendarmes continueront, au sein de leurs cellules (jamais supprimées !) à recueillir du renseignement généraliste surtout lié à l'ordre public.

Concernant la DRPP, le SCSi maintient sa position quant à l'élargissement de ses compétences en matière de renseignement de proximité (ex information générale) à la grande couronne, seule garantie de cohérence de la remontée de l'information en provenance de l'ensemble de la plaque francilienne.

Enfin, le SCSi déplore que les « assises » de l'information générale soient programmées par la DCSP le 7 mai prochain alors même que les propositions des parlementaires, dont le ministre a toujours déclaré attendre les conclusions pour prendre sa décision, ne seront publiées officiellement que la semaine suivante.

Espérons que cette accélération du calendrier et la circulaire commune signée des deux directeurs généraux n'aient pas pour seul objectif de retenir l'option défendue par quelques-uns depuis des mois . En effet, elle ne constituerait en rien une réforme en profondeur et se ferait, au contraire, au détriment du renseignement, outil majeur de prise de décision de l' État !



***Syndicat des Cadres
de la Sécurité Intérieure***

55 rue de Lyon - 75012 PARIS - tél. 01.44.67.83.30

